AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1046
FR0000120537-FS0462

15 juillet 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LAFARGE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 juillet 2015, la société de droit suisse LafargeHolcim Ltd[1] (Zürcherstrasse 156, 8645 Jona, Suisse), a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 juillet 2015, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société LAFARGE et détenir 252 230 673 actions LAFARGE représentant autant de droits de vote, soit 87,45% du capital et 84,59% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions LAFARGE par la société LafargeHolcim Ltd dans le cadre de l'offre publique d'échange qu'elle a initiée et dont le résultat a été publié le 9 juillet 2015[3].

Les intentions de la société LafargeHolcim Ltd figurent dans la note d'information établie à l'occasion de l'offre susvisée[4] (article 223-17 III du règlement général).

[1] Société anciennement dénommée Holcim Ltd.
[2] Sur la base d'un capital composé de 288 414 083 actions représentant 298 190 472 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 215C1014 du 9 juillet 2015.
[4] Cf. notamment D&I 215C0718 du 29 mai 2015 et note d'information ayant reçu le visa n°15-226 en date du 28 mai 2015.